

CONDITIONS D'UTILISATION — SHADOWPASS

Version 1.0 — En vigueur au 26 mai 2026.

1. MENTIONS LÉGALES ET ÉDITEUR

La plateforme ShadowPass est exploitée par ShadowsPass.

Ces Conditions Générales d'Utilisation (CGU) ont été rédigées par Shadowpass EI, une entreprise individuelle, dont le siège social est situé au 32 rue du chaussy 95200 Sarcelles, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 888 455 565.

Les présentes Conditions d'Utilisation régissent l'accès à la Plateforme et son utilisation par tout utilisateur.

2. OBJET ET DÉFINITIONS

ShadowPass est une entreprise technologique dont l'activité consiste à fournir un service en ligne de mise en relation entre d'une part, des organisateurs souhaitant promouvoir leurs événements et gérer leurs événements et des personnes physiques souhaitant découvrir des événements et s'inscrire à ces événements. ShadowPass agit principalement comme une plateforme d'événements de danse (battles, jams, festivals), couvrant la billetterie externe, l'inscription, le check-in, les tableaux de tournoi, le système de points, les classements et les profils de danseurs, en tant que mandataire et intermédiaire transparent, agissant au nom et pour le compte des organisateurs d'événements.

2.2 DÉFINITIONS

- « **Application** » : désigne l'application mobile « ShadowPass » à destination des Clients et des Fans, disponible en téléchargement sur l'Apple Store et Google Play;
- « **Application Organisateur** » : désigne l'application mobile « ShadowScan » à destination des Organisateur qui est disponible en téléchargement sur l'Apple Store et Google Play;
- « **Organisateur** » : un utilisateur disposant d'un compte lui permettant de créer et de gérer des événements et des organisations;
- « **Participant** » : un utilisateur (Client) s'inscrivant à un ou plusieurs événements, disposant éventuellement d'un profil de danseur;
- « **Contenu** » : Toute donnée, texte, image ou information publiée via le Service;
- « **Billet d'inscription** » : désigne le contrat entre l'Organisateur et le Client permettant au Client d'accéder à l'Évènement en tant que participant
- « **CGU** » : désigne les présentes conditions générales d'utilisation de ShadowPass et son Annexe
- « **Compte** » : désigne l'espace numérique dédié et individualisé d'un Utilisateur

- « **Compte Participant** » : désigne l'espace numérique dédié et individualisé d'un Participant, lequel permet en particulier d'accéder à et de télécharger son Billet et, le cas échéant, de l'annuler ou de le transférer
- « **Compte Organisateur** » : désigne l'espace numérique dédié et individualisé d'un Organisateur, lequel permet en particulier de proposer à la Vente des Billets via lien externe, gérer le déroulement de son événement et communiquer avec les Clients.
- « **Évènement** » : désigne tout festival, battle géré par l'Organisateur par l'intermédiaire de la Plateforme
- « **Inscription** » : désigne tout une inscription à concourir sur un festival, battle géré par l'Organisateur par l'intermédiaire de la Plateforme;
- « **Fan** » : désigne tout Utilisateur abonné à un profil Participant ou une Page Organisateur;
- « **Profil Participant** » : désigne la page de Participant disponible sur la Plateforme qui présente notamment ces résultats son niveau et les Évènements auxquels il a participé;
- « **Page Organisateur** » : désigne la page de l'Organisateur disponible sur la Plateforme qui présente notamment l'univers de l'Organisateur, ses Évènements et l'accès à ses réseaux sociaux;
- « **Plateforme** » : désigne le Site, l'Application et l'Application Organisateur;
- « **Réglementation** » : désigne le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dans sa dernière version en vigueur
- « **Services** » : désigne l'ensemble des services fournis par ShadowPass dans le cadre de la Plateforme
- « **Service Supplémentaire** » : désigne les services proposés par ShadowPass pouvant être souscrits par l'Organisateur
- « **Site** » : désigne le site internet de ShadowPass accessible depuis l'adresse « <https://shadowpass.digital> » ainsi que ses sous-domaines
- « **Sous-Traitant** » : désigne l'entreprise dont ShadowPass utilise les services dans le cadre de la mise en place des différents traitements de données à caractère personnel décrits ci-dessous
- « **Utilisateur** » : désigne toute personne disposant d'un Compte ou navigant sur la Plateforme (notamment les Participants et Organisateurs)
- « **Visiteur** » : désigne toute personne consultant ou naviguant sur le Site

3. ACCEPTATION DES CONDITIONS, DOCUMENTS CONTRACTUELS ET HIÉRARCHIE

La création d'un compte, l'inscription à un événement ou toute autre utilisation du Service vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions. L'utilisateur déclare être majeur ou disposer de l'autorisation de son tuteur légal. Les utilisateurs qui ne les acceptent pas doivent s'abstenir d'utiliser le Service.

La relation entre ShadowPass et les autres Parties est régie par le Contrat. Les Organisateurs, en plus des CGU des Conditions Particulières avec ShadowPass. En cas de contradiction entre les documents contractuels, les uns prévalent sur les autres selon la hiérarchie suivante : (i) les avenants ou contrats spécifiques (ii) les Conditions Particulières (des plus récentes aux plus anciennes), (iii) les CGU.

4. FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME ET ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS

4.1 FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME POUR LES PARTICIPANTS

4.1.1 CONDITIONS DE CRÉATION DE COMPTE CLIENT

Toute personne peut consulter les offres de Billets/Catégories sur le Site ou sur l'Application. Cependant pour pouvoir s'inscrire ou acheter des billets sur le Site un compte n'est pas nécessaire, depuis l'Application, est nécessaire de se créer un Compte Participant. Toute personne physique majeure n'agissant pas à des fins professionnelles peut se créer gratuitement un Compte Client depuis le Site ou l'Application. Les personnes peuvent choisir de s'inscrire en entrant leur adresse email, ou via leur compte Google.

Lors de la demande d'inscription pour se créer un Compte Participants, le Client renseigne ses nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone, compte Instagram, mot de passe, et accepte les présentes CGU. En créant un Compte Participant, le Client accepte de se conformer aux présentes CGU.

4.1.2 Achat / Inscription sur la Plateforme

a) Achat d'un Billet

Les Billets peuvent être achetés par le Client soit via le Site, soit via l'Application. Au cours du processus d'achat, le Client est redirigé vers un lien externe fourni par l'Organisateur à la Plateforme. L'organisateur est pleinement responsable des billets vendu (livraison, validité, remboursement) via la Plateforme.

b) Inscription

Les inscriptions au événements peuvent être faite par le Participant soit via le Site, soit via l'Application. Au cours du processus d'inscription, le Participant recevra un e-mail de confirmation et sera invité à se créer un Compte Participant s'il n'en dispose pas d'un ou le Client pourra consulter les spécificités des Inscriptions à l'Évènement.

Le Tarif fixé par l'organisateur sans lien externe pourra être réglé sur place le jour de l'Évènement.

4.1.3 Responsabilité du Participant

a) Inscription

Le Participant est seul responsable de son Compte Participant et du Billet d'Inscription. Il comprend que le Billet d'Inscription le lie à l'Organisateur et qu'en s'inscrivant, il adhère aux conditions de l'Organisateur précisées sur le Site et l'Application.

Le Participant s'engage et garantit:

- Ne pas dupliquer le Billet d'inscription;
- Présenter une pièce d'identité si cela est demandé par l'Organisateur;
- S'interdit toute contestation abusive de non-réception du Billet d'inscription notamment toute manœuvre visant à faire croire qu'il n'aurait pas reçu le Billet d'inscription. En cas de non-réception du Billet d'inscription, le Participant en informe sans délai ShadowPass et s'engage à fournir l'ensemble des informations pertinentes à cet effet;
- Sauf disposition légale impérative contraire (par exemple le droit de rétractation), les sommes versées pour une période commencée ne sont pas remboursables

c) Fonctionnalités sociales

Le Participant est seul responsable de l'usage qu'il fait des Fonctionnalités sociales proposées sur la Plateforme. Il comprend que toute interaction sociale (notamment le suivi d'un autre Participant, la mise en visibilité de son profil ou la consultation des profils d'autres Participant) relève de sa seule initiative et doit respecter les présentes CGU.

(i) Engagements et obligations du Participant

Le Participant s'engage et garantit

- Ne pas publier, diffuser ou relayer de contenus illicites ou inappropriés via les informations visibles sur son profil (photo, nom d'utilisateur, biographie) ou par tout autre moyen offert par les Fonctionnalités sociale
- Ne pas détourner les Fonctionnalités sociales pour promouvoir une activité commerciale, politique ou publicitaire non autorisée par ShadowPass
- Respecter les paramètres de visibilité définis par les autres Participant, notamment s'abstenir de toute tentative d'interaction avec un Participant dont le profil est privé sans son consentement explicite, et ne pas chercher à contourner les réglages de confidentialité mis en place par ces derniers ou par la Plateforme
- Ne pas automatiser ou massifier les demandes de suivi, invitations ou interactions sociales à l'aide de scripts, bots ou tout autre dispositif non autorisé
- Se conformer sans délai à toute demande de modération émise par ShadowPass suite à un signalement ou à la constatation d'un manquement.

(ii) Outils de contrôle et de signalement

Pour lui permettre de maîtriser ses interactions, le Participant peut à tout moment retirer un abonné ou se désabonner d'un autre profil depuis son Compte.

Le Participant est invité à signaler tout contenu ou comportement qu'il estime contraire à la loi ou aux présentes CGU via le mécanisme de signalement disponible sur la Plateforme. Pour en savoir plus sur la procédure applicable, les modalités de traitement et les suites données à ces signalements, le Participant est invité à consulter l'article « Signaler un contenu illicite » dans notre Help Center.

d) Manquements et mesures de modération

En cas de manquement par un Participant aux obligations décrites au présent article, ou plus généralement aux présentes CGU, ShadowPass se réserve le droit, sans préavis ni indemnité, et à sa seule discrétion, de prendre toute mesure appropriée, et notamment de :

- Retirer tout contenu litigieux publié par le Participant;
- Suspendre ou résilier le Compte Participant.

Cette disposition n'exclut aucun autre recours que Shadowpass pourrait avoir.

4.2 FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME POUR LES ORGANISATEURS

4.2.1 Conditions de création de Compte Organisateur

Afin de pouvoir utiliser l'Application Organisateur, créer des Évènements et des Billets sur la Plateforme, l'Organisateur doit se créer un Compte Organisateur. Toute personne physique d'au moins 18 ans ou toute personne physique représentant d'une personne morale disposant d'un statut juridique et fiscal lui permettant d'organiser des Évènements à titre professionnel peut faire une demande d'inscription via le Site.

Lors de l'inscription, l'Organisateur prend connaissance et accepte les présentes CGU en poursuivant le processus d'inscription sur le Site. Pour s'inscrire, l'Organisateur renseigne son nom d'usage sur la Plateforme, le numéro SIRET associé à son activité, confirme les informations déterminées par ShadowPass sur la base de son numéro SIRET (forme juridique de l'exercice de son activité, dénomination sociale, adresse principale de son activité, numéro d'immatriculation TVA), fournit l'ensemble des justificatifs demandés par ShadowPass et communique des informations bancaires valides. S'il est immatriculé dans un pays autre que la France, l'Organisateur est tenu de fournir à ShadowPass l'ensemble des informations nécessaires pour la facturation et pour démontrer son respect des obligations législatives et réglementaires applicables dans le pays dans lequel il est immatriculé. L'Organisateur accepte d'être contacté par ShadowPass et de fournir sans délai tout document permettant de confirmer les informations demandée.

À titre de condition essentielle et déterminante sans laquelle ShadowPass ne se serait pas engagée, l'Organisateur confirme être assuré auprès d'une compagnie notoirement solvable et s'engage à le rester pendant toute la durée du Contrat en payant les primes correspondantes.

À titre de condition essentielle et déterminante sans laquelle ShadowPass ne se serait pas engagée, l'Organisateur confirme être assuré auprès d'une compagnie notoirement solvable et s'engage à le rester pendant toute la durée du Contrat en payant les primes correspondantes.

L'Organisateur ne pourra pleinement utiliser l'ensemble des fonctionnalités du Compte Organisateur qu'après la validation par ShadowPass de la demande d'inscription et l'acceptation de Conditions Particulières par l'Organisateur. A défaut de disposer définitivement d'un statut juridique et fiscal permettant l'organisation régulière d'Évènements dans le pays dans lequel il opère au plus tard dans les 30 jours suivant sa demande d'inscription, le Compte Organisateur est suspendu. ShadowPass se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription, de clôturer tout Compte Organisateur qui ne respecterait pas les conditions d'inscription et

d'empêcher la création d'un Compte Organisateur par tout Organisateur n'ayant pas fourni les informations nécessaires afin de remplir ses obligations.

4.2.2 Création d'Évènements, Billets d'Inscriptions et Vente de Billets

L'Organisateur peut créer autant d'Évènements et de Billets d'Inscriptions qu'il souhaite selon le plan d'abonnement choisi (Free, Starter, Pro, Business).

- **Concernant les Évènements**, l'Organisateur communique la date, le lieu et le type d'Évènement, ainsi qu'une description et plusieurs visuels adaptés à la Plateforme. Il choisit également de rendre la page de l'Évènement sur le Site public ou non, et peut renseigner les artistes qui se produiront à l'évènement ainsi que leur genre artistique. Il précise également les conditions d'accès à l'Évènement. L'Organisateur dispose de suffisamment de place sur la page des Évènements pour préciser l'ensemble des informations qu'il est tenu de fournir, notamment son identité et les moyens de le contacter postalement, téléphoniquement et électroniquement. L'Organisateur est le seul responsable de l'exactitude et de la complétude des informations figurant sur la page de l'Évènement
- Toute utilisation non autorisée doit être signalée sans délai à l'éditeur;
- L'éditeur peut suspendre un compte en cas de manquement aux présentes Conditions.

Concernant le Tableau de bord Organisateur, ce dernier permet:

- Consulter en temps réel le nombre de Billets d'inscription distribué
- Consulter en temps réel le nombre de Participant inscrit
- Suivre l'évolution des recettes de l'Organisateur puisque sauf stipulation contraire, l'Organisateur peut mettre en place une billetterie externe

L'Application Organisateur permet à l'Organisateur de scanner les Billets d'inscriptions fouris par le biais de la Plateforme.

4.2.3 Abonnements, formules et paiements

Le Service propose plusieurs formules (Free, Starter, Pro, Business) avec des quotas et des fonctionnalités distincts.

- Les paiements (abonnements et transactions) sont traités par des prestataires tiers sécurisés (Stripe, PayPal). L'éditeur ne conserve pas les données de carte bancaire.
- Les abonnements se renouvellent selon la période choisie jusqu'à leur annulation par l'utilisateur.
- Les prix sont exprimés en euros et peuvent être révisés ; toute modification est communiquée avant sa prise d'effet.
- Sauf disposition légale impérative contraire (par exemple le droit de rétractation), les sommes versées pour une période commencée ne sont pas remboursables.

4.2.4 Responsabilité de l'Organisateur

L'Organisateur s'engage à maintenir les codes d'accès à son Compte Organisateur confidentiels et à ne les communiquer qu'à des personnes ayant les compétences et autorisations nécessaires pour organiser des Événements, commercialiser des Billets, utiliser les Services et plus généralement engager l'Organisateur. Chaque action sur le Compte Organisateur est réputée avoir été effectuée par, ou à la demande, d'un représentant de l'Organisateur investi des pouvoirs et compétences nécessaires pour le faire.

L'Organisateur s'engage et garantit :

- **Concernant ses obligations légales** : il s'engage à respecter les obligations législatives et réglementaires qui lui sont applicables, en particulier en ce qui concerne ses obligations déclaratives et de paiement fiscales et sociales. L'Organisateur s'engage à fournir à ShadowPass, sur simple demande, les éléments justificatifs de sa couverture assurantielle, les informations nécessaires pour la facturation et les justificatifs permettant de démontrer son respect des obligations législatives et réglementaires applicables dans le pays dans lequel il est immatriculé. En cas de manquement à cette obligation de fourniture de documents, ShadowPass pourra résilier le Contrat sans préavis et sans indemnité
- **Concernant l'Évènement** : il est responsable de la conformité de l'Évènement à la réglementation et aux lois en vigueur, la sécurité des Participants et de leurs invités, l'accueil et la bonne tenue de l'Évènement et de la politique de remboursement si billetterie externe.

En outre, l'Organisateur s'interdit d'organiser des Événements fictifs ou ne correspondant pas de manière substantielle à la description présentée aux Participant lors de mise à disposition des Billets d'Inscriptions. En cas de doute légitime sur la réalité ou la conformité d'un Évènement, ShadowPass pourra demander à l'Organisateur tout justificatif utile. À défaut de réponse satisfaisante dans un délai raisonnable, ou en présence d'indices sérieux de fraude, ShadowPass pourra suspendre ou clôturer le Compte Organisateur, sans indemnité, sans préjudice de tout autre recours

- **Concernant la nature des Événements** : l'Organisateur comprend que ShadowPass est une Plateforme de découverte d'événements de compétitions de danse type battles. Il s'engage à faire une utilisation loyale de la Plateforme et à ne pas la détourner de son objet en publiant des événements qui ne sont pas en cohérence avec sa destination. ShadowPass se réserve ainsi le droit de déréférencer les Événements qui ne seraient pas cohérents avec l'offre événementielle sur la Plateforme, notamment les Événements qui ne présenteraient pas de caractère compétitif type "battle de danse", les Événements sans contrôle d'accès, ou encore les Événements à caractère privé ou dont la publication serait sans intérêt pour les Utilisateurs ainsi que les Événements à caractère sexuellement explicite ou tout Évènement susceptible de heurter la sensibilité d'un public non informé.

Concernant les contenus écrits ou visuels utilisés pour illustrer la Page Organisateur ou les Événements, ainsi que les communications adressées aux Utilisateurs via la Plateforme :

l'Organisateur est responsable des contenus utilisés par lui pour la promotion de son Évènement ou de son activité, notamment en ce qui concerne (i) le respect de la propriété intellectuelle, et (ii) le respect des règles applicables. Il s'engage également à ne pas utiliser ces contenus pour faire la promotion de services concurrents à ShadowPass, et notamment à ne pas intégrer des liens vers d'autres services de billetterie

- **Concernant les contenus écrits ou visuels utilisés pour illustrer la Page Organisateur ou les Événements, ainsi que les communications adressées aux Utilisateurs via la Plateforme** :

l'Organisateur est responsable des contenus utilisés par lui pour la promotion de son Évènement ou de son activité, notamment en ce qui concerne (i) le respect de la propriété intellectuelle, et (ii) le respect

des règles applicables. Il s'engage également à ne pas utiliser ces contenus pour faire la promotion de services concurrents à Shadowpass;

4.3 **Fonctionnalités sociales**

4.3.1 Objet

ShadowPass met à la disposition des Participant des Fonctionnalités sociales leur permettant d'interagir sur la Plateforme. Chaque Participant est responsable de la gestion des informations qu'il choisit de partager.

4.3.2 Description des Fonctionnalités sociales

Les Fonctionnalités sociales permettent notamment au Client de :

- Consulter les profils d'autres Participants, sous réserve des paramètres de visibilité définis par ces derniers ;
- Suivre et/ou être suivi par d'autres Participant ;
- Envoyer, accepter ou refuser des demandes de suivi, y compris via des liens d'invitation ou à partir de leur liste de contacts ;
- Accéder à la liste de leurs abonnements et abonnés,
- Visualiser la participation ou l'intérêt d'autres Participant pour des Évènements. Cette visibilité est conditionnée aux paramètres de confidentialité choisis par les dits Participants (notamment le statut public/privé de leur profil et l'acceptation des demandes de suivi).

4.3.3 Paramètres de confidentialité

Le Client dispose de deux niveaux de contrôle sur la confidentialité de son Compte : le statut de son profil et la visibilité granulaire de ses activités.

- Statut du profil : Par défaut, le profil est Public (visible par tous les Utilisateurs). Le Participant peut opter pour un profil Privé (visible uniquement par les abonnés acceptés).
- Apparition dans le classement : Par défaut, le profil est Public (visible par tous les Utilisateurs). Le Participant peut désactiver cette visibilité à tout moment dans ses paramètres.
- Masquage d'activités : Indépendamment du statut privé ou public de son profil, le Participant peut également choisir de masquer à tout moment, depuis ses paramètres, les activités et informations suivantes, qui ne seront alors visibles par personne d'autre que lui (i) son intérêt et sa participation aux Évènements à venir.

En conséquence, le Participant est seul responsable de la combinaison des paramètres de confidentialité qu'il choisit et des conséquences qui pourraient en découler. La responsabilité de ShadowPass ne saurait être engagée du fait des informations partagées par le Participant, sous sa seule et entière responsabilité.

4.4 Autres obligations générales des Utilisateurs

En se créant un Compte, l'Utilisateur s'engage à :

- Être majeur et avoir la capacité de contracter avec Shadowpass conformément à la loi française
- Renseigner des informations, sincères, exactes et dénuées d'erreur lors de la création du Compte
- Maintenir ces informations à jour tout au long de l'usage du Compte
- Ne pas créer de faux comptes ou sous une fausse identité, ni usurper l'identité d'un tiers ou utiliser des informations de nature à induire en erreur, tromper ou nuire à autrui
- Faire un usage personnel du Compte
- Ne pas transférer le Compte ou le céder à un tiers (même si ce tiers est lui-même Participant de ShadowPass)
- Utiliser la Plateforme de manière loyale ainsi que conformément à sa destination et à son objet, y compris dans le cadre de l'utilisation des fonctionnalités sociales et des interactions avec les autres Utilisateurs;
- Respecter les lois et règlement en vigueur.

Pendant toute la durée d'existence du Compte, l'Utilisateur s'interdit:

- Tout comportement répété de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher la continuité de la Plateforme
- Toute atteinte aux mesures de sécurité et d'authentification de la Plateforme, et/ou de l'infrastructure numérique de ShadowPass
- Toute intrusion, copie et/ou détournement de la Plateforme ou de l'infrastructure numérique de ShadowPass
- Tout acte de nature à porter gravement atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de ShadowPass ou d'un autre Utilisateur, y compris par des comportements de harcèlement, de menace ou d'intimidation
- Tout contenu injurieux, diffamant, dénigrant, calomnieux, contraire aux bonnes mœurs, contrefaisant, portant atteinte à l'ordre public ou aux droits de tiers, susceptible de porter atteinte aux droits, à la réputation et à l'image de ShadowPass ou d'un autre Utilisateur, ainsi que tout propos haineux ou discriminatoire, et tout comportement pouvant inciter de manière directe ou indirecte à la haine et à la violence.

En cas de manquement ou de suspicion sérieuse de manquement à l'une des obligations du Contrat par l'Utilisateur, ShadowPass peut suspendre le Compte et s'engage à informer l'Utilisateur de cette suspension ainsi que du motif ayant conduit à cette décision. En cas de contestation, l'Utilisateur peut se reporter aux sections dédiées des CGU (sections 9.2 à 9.5). L'accès et l'usage du Compte sont exclusivement réservés aux Utilisateurs. Chaque Utilisateur s'engage à assurer la confidentialité, l'intégrité et la sécurité de ses données de connexion. Sauf défaillance technique imputable à ShadowPass ou cas de force majeure, l'Utilisateur est responsable de la confidentialité et de la sécurité de ses données de connexion.

Il est vivement recommandé à l'Utilisateur de changer le mot de passe à intervalles réguliers, par l'intermédiaire de son Compte, et d'utiliser un mot de passe sécurisé, en évitant les combinaisons facilement identifiables. ShadowPass peut imposer une date d'expiration du mot de passe au-delà de laquelle l'Utilisateur sera invité à procéder à une modification de son mot de passe. S'il a des raisons de croire que ses données de connexion ont été perdues, volées, détournées ou compromises d'une quelconque manière, ou en cas d'utilisation non autorisée de son Compte, l'Utilisateur doit immédiatement notifier le service client de ShadowPass via le formulaire de contact présent sur la Plateforme. Il peut également communiquer un récépissé de sa plainte en cas de perte ou de vol de son smartphone. En l'absence d'une telle information et jusqu'à preuve du contraire, toute utilisation du Compte est réputée avoir été faite par l'Utilisateur.

Dans une telle situation et/ou en présence d'une menace potentielle ou avérée pour la sécurité ou la confidentialité du Compte et des données personnelles de l'Utilisateur qui y sont associées, l'Utilisateur autorise ShadowPass à prendre toutes les mesures appropriées pour empêcher tout accès non-autorisé au Compte (par exemple, réinitialiser le mot de passe et l'identifiant ou suspendre l'accès au Compte).

5. ENGAGEMENTS ET GARANTIES DE SHADOWPASS

5.1 Engagements de ShadowPass

5.1.1 Mise à disposition de la Plateforme

ShadowPass s'engage à mettre à disposition des Utilisateurs la Plateforme et à fournir les Services. ShadowPass s'engage à ce que la Plateforme soit disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24h/24) et sept jours sur sept (7j/7), sauf cas de force majeure, comportement imprévisible et insurmontable d'un tiers, et sous réserve des éventuelles pannes et/ou interventions de maintenance nécessaires à leur bon fonctionnement. L'Application et l'Application Organisateur ne sont disponibles que sur des smartphones utilisant Android ou iOS. Les Billets d'Inscriptions ou confirmations apparaissent ou dans l'Application et sont envoyés par email au Participant immédiatement lors de la commande. En cas de non-réception des Billets d'Inscriptions dans un délai raisonnable, le Client peut contacter le service client. Les Billets ne peuvent être lus que par un scan équipé de l'Application Organisateur et ne sont généralement pas transférables sur une autre plateforme.

L'Utilisateur est informé et accepte qu'en raison des spécificités du réseau Internet, des technologies utilisées et des réseaux de télécommunications, ShadowPass ne peut garantir une disponibilité permanente de la Plateforme et des Services. En cas de dysfonctionnement ou d'anomalie, ShadowPass fera des efforts raisonnables pour rétablir la situation dans les meilleurs délais et procéder le cas échéant à la suspension de la Plateforme et/ou suppression de contenus ou de faits manifestement illicites dont elle a connaissance et/ou des mises à jour. Dans ce cas, ShadowPass en avertit les Utilisateurs.

5.1.2 Assistance et maintenance de la Plateforme

ShadowPass assure la maintenance de la Plateforme. En cas de dysfonctionnement et/ou de maintenance de la Plateforme durant plus de douze (12) heures, ShadowPass s'engage à informer les Utilisateurs par courrier

électronique à l'adresse de contact renseignée dans leurs Comptes au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance ou dès que possible en cas de dysfonctionnement ou d'imprévu. Les Utilisateurs sont également informés de la disponibilité de mises à jour et des conséquences de leur non-installation. Les mises à jour proposées le sont sans coût supplémentaire pour les Utilisateurs.

Les demandes d'assistance relative à la Plateforme et aux Services sont adressées au service client de ShadowPass, lequel peut être contacté par le biais de la rubrique dédiée dans la Plateforme ou aux coordonnées indiquées à l'article 14 des CGU. ShadowPass s'engage à apporter gratuitement une réponse dans un délai raisonnable.

5.1.3 Droits sur la Plateforme

ShadowPass s'engage à mettre à la disposition des Utilisateurs la Plateforme conformément aux termes de la licence d'utilisation prévue à l'Annexe 1.

5.1.4 Classement des Évènements

ShadowPass s'engage à mettre à la disposition des Utilisateurs la Plateforme conformément aux termes de la licence d'utilisation prévue à l'Annexe 1.

5.2 RESPONSABILITÉ DE SHADOWPASS

L'Utilisateur reconnaît et accepte que la Plateforme et les Services sont des services numériques et connectés, de sorte que leur fonctionnement peut être altéré ou interrompu en raison (i) de dysfonctionnements techniques indépendants de la volonté de ShadowPass, (ii) pour la réalisation d'opérations de maintenance ou (iii) en cas de demandes des autorités administratives ou judiciaires compétentes ou de notification de contenu manifestement illicite. La responsabilité de ShadowPass ne peut être engagée pour des causes qui lui sont extérieures ou étrangères et notamment :

- En cas de vol, perte ou dommage causé aux Billets d'Inscriptions ;
- En cas d'information inexacte renseignée par l'Utilisateur sur son Compte;
- En cas de méprise du Participant sur les modalités et spécificités du Billet d'inscription;
- En cas d'annulation ou de modifications de l'Évènement ou d'annulation d'un Billet d'Inscription ou de décidé par l'Organisateur;
- En cas d'impossibilité acquisition des Billets d'Inscriptions en raison d'absence de Billets mis à disposition par l'Organisateur ;
- En cas d'impossibilité d'accéder aux Services en raison d'une défaillance du smartphone ou du réseau internet du Client ;
- En cas de force majeure.

En sa qualité d'opérateur de plateforme de mise en relation, ShadowPass intervient en tant qu'hébergeur de contenus publiés par les Organismes et agit en tant qu'intermédiaire transparent agissant au nom et pour le compte des Utilisateurs. Dès lors :

- ShadowPass ne peut être tenue responsable en cas de modification de l'heure, du lieu, de distributions de l'annulation, du remboursement des billets externe ou des modalités de tenue de l'Évènement qui relèvent des prérogatives de l'Organisateur.
- ShadowPass n'examine pas chaque contenu mis en ligne par les Utilisateurs, de sorte qu'elle ne peut être tenue responsable en cas de contenu manifestement illicite sauf à en avoir eu connaissance dans les conditions prévues par le règlement (UE) 2022/2065 relatif à un marché unique des services numériques et notamment en cas d'Évènement dangereux, interdit ou illicite et en cas de contenu injurieux, diffamant, dénigrant, calomnieux, contraire aux bonnes mœurs, contrefaisant, portant atteinte à l'ordre public ou aux droits de tiers, susceptible de porter atteinte aux droits, à la réputation et à l'image de ShadowPass ou d'un autre Utilisateur et tout comportement pouvant inciter de manière directe ou indirecte à la haine et à la violence.

6. ANONYMAT ET DONNÉES DES PARTICIPANTS

Conformément à la politique de la Plateforme ShadowPass s'engage à respecter les Règles sur les Données Personnelles., certaines données des participants sont publiques tandis que d'autres restent privées :

Pour en savoir plus sur les données personnelles pour lesquelles ShadowPass est responsable de traitement, les Utilisateurs peuvent se référer à la politique de confidentialité de ShadowPass accessible ici : [Politique des Données Personnelles](#).

- Données publiques : nom de danseur et crew. Elles apparaissent dans les classements, les recherches et les vues organisateur.
- Données privées : nom légal et adresse e-mail. Elles ne sont pas exposées publiquement et restent réservées à des fins de gestion et de contact.
- Les utilisateurs peuvent cesser d'utiliser le Service et supprimer leur compte à tout moment.

L'utilisateur reconnaît que la publication de son nom de danseur et de son crew est inhérente au fonctionnement des classements et de la communauté. Les modalités de traitement sont précisées dans la Politique de Protection des Données Personnelles.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

7.1.1 Droits de Propriété Intellectuelle de ShadowPass

La Plateforme et l'intégralité des éléments qui la composent notamment mais non limitativement, les logiciels, structures code source sont protégés et demeurent la propriété exclusive de l'éditeur, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, logos, marques...) exploités par Shadowpass peuvent être protégés par des Droits de Propriété Intellectuelle.

En dehors de l'utilisation normale de la Plateforme, l'Utilisateur s'interdit, sauf autorisation écrite et préalable de ShadowPass et sauf dans les cas autorisés par la loi et la réglementation applicables, d'utiliser, de reproduire, d'adapter, de modifier, de créer des œuvres dérivées, de distribuer, de concéder une licence sur, de vendre, de

transférer, de présenter publiquement, de transmettre, de diffuser ou d'exploiter de toute autre manière tout ou partie des éléments composant la Plateforme Aucune cession n'est consentie au titre des présentes Conditions. Les utilisateurs conservent la propriété des contenus qu'ils publient et concèdent à l'éditeur une licence non exclusive limitée au fonctionnement technique du Service (affichage, classements, sauvegarde).

7.1.2 Droits de Propriété Intellectuelle des Utilisateurs

L'utilisateur reconnaît que la publication de son nom de danseur et de son crew est inhérente au fonctionnement des classements et de la communauté. Les modalités de traitement sont précisées dans la Politique de Protection des Données Personnelles.

- L'Organisateur garantit qu'il dispose de tous les droits nécessaires pour émettre les Billets d'Inscription, organiser et suivre le bon déroulement des Événements et communiquer sur les Événements et les Billets d'Inscriptions ;

En outre, les Organisateurs, concèdent à ShadowPass une licence sur l'ensemble des éléments transmis sur la Plateforme pour le monde entier, pendant toute la durée des CGU et pendant une durée de dix (10) années à compter de la mise en ligne des éléments sans contrepartie autre que la mise à disposition de la Plateforme par ShadowPass. A ce titre, ces Utilisateurs concèdent à ShadowPass le droit de reproduire ces éléments sur sa Plateforme ainsi que sur tout support de communication numérique ou écrit, et le droit de représenter ces éléments sur tout support de communication numérique ou écrit afin de communiquer sur ces derniers et permettre la mise en relation en vue de la vente. A l'exception de cette licence concédée à ShadowPass les CGU n'emportent pas cession des Droits de Propriété Intellectuelle de ces Utilisateurs sur les Événements ou Page Organisateur.

8. MODIFICATION DES CONDITIONS

8.1 Droits de Propriété Intellectuelle des Utilisateurs

ShadowPass se réserve le droit de faire évoluer la Plateforme et le Contrat, notamment pour des raisons légales ou technologiques à sa seule discrétion, afin de créer de nouvelles fonctionnalités ou d'améliorer des fonctionnalités existantes.

ShadowPass s'engage à notifier les modifications substantielles du Contrat et de la Plateforme aux Utilisateurs par tout moyen utile. Sauf en cas d'obligation légale, réglementaire ou de danger imprévu ou imminent, les modifications substantielles proposées ne sont pas appliquées avant l'expiration d'un délai indiqué dans la communication aux Utilisateurs.

Les Utilisateurs qui n'acceptent pas les modifications peuvent résilier les CGU par écrit moyennant un préavis raisonnable. À défaut de résiliation, les Utilisateurs reconnaissent et acceptent être liés par la modification ; la Plateforme et le Contrat sont mis à jour de façon automatique. En dehors des cas où ShadowPass est tenue de faire respecter une obligation légale ou réglementaire ou si ces changements présentent un avantage pour les Utilisateurs, les modifications n'ont pas d'effet rétroactif.

8.2 Évolution des prix

ShadowPass se réserve le droit de faire évoluer se réserve le droit de faire évoluer la Grille Tarifaire, commission , les Frais de Services et les Frais Supplémentaires notamment afin de prendre en compte l'évolution des prix et des fonctionnalités de la Plateforme. Toute modification des Commissions, des Commissions d'Affiliation ou des Frais Supplémentaires fera toujours l'objet d'un accord spécifique entre ShadowPass et l'Organisateur.

9. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes Conditions sont régies par le droit français et, le cas échéant, par le droit de l'Union européenne. À défaut de règlement amiable, tout litige relève de la compétence des juridictions françaises, sous réserve des règles impératives de protection des consommateurs. Les consommateurs peuvent recourir à la médiation et à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges.

Annexe 1 : Licence d'utilisation de la Plateforme

1. OBJET

La présente annexe définit les conditions et modalités dans lesquelles ShadowPass accorde à l'Utilisateur, qui l'accepte, une licence d'utilisation sur la Plateforme.

2. PÉRIMÈTRE DE LA LICENCE

ShadowPass accorde un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation, de reproduction et de représentation de la Plateforme à l'Utilisateur. Cette licence est octroyée à compter de la date d'acceptation des CGU, pour toute la durée des CGU et pour le monde entier pour le titulaire du Compte uniquement.

3. DESTINATION ET DROITS LICENCIÉS

Tous les droits qui ne sont pas expressément accordés par les CGU demeurent la propriété de ShadowPass, ne font pas partie des droits licenciés et relèvent de sa jouissance exclusive.

Pour les Organismes, la licence est accordée pour la seule utilisation de la Plateforme à des fins strictement professionnelles pour les seuls besoins et intérêts de l'Organisateur ce qui inclut la publication d'Événements, la mise à disposition des Billets d'Inscriptions aux Clients, la gestion des Partenaires de vente (Billetterie Externe) gestion de la Page Organisateur.

Pour les Participant et Fans, la licence est accordée pour la seule utilisation de la Plateforme à des fins non-professionnelles pour les seuls besoins et intérêts des Participant ou des Fans, ce qui inclut l'Inscriptions, l'Annulation, l'utilisation des Fonctionnalités sociales et l'information concernant les Événements.

4.RESTRICTIONS

Sauf autorisation écrite préalable de shadowPass, l'Utilisateur s'interdit de:

- permettre à un tiers non expressément et préalablement autorisé à accéder ou utiliser la Solution, que ce soit à titre onéreux ou gratuit ;
- permettre à un Utilisateur ou un tiers d'accéder ou d'utiliser la Plateforme et son Compte sans s'être préalablement créé un Compte nominatif et personnel ou d'utiliser un Compte autre que son propre Compte;
- traduire, modifier, adapter, copier ou reproduire, transcoder la Plateforme, ou tout élément, fonction ou graphique du Site, de l'Application et de l'Application Organisateur et/ou fusionner tout ou partie de la Plateforme dans d'autres programmes informatiques en dehors des exceptions prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- sous-licencier, prêter, louer, distribuer, commercialiser, transférer, vendre, revendre ou céder d'une quelconque manière la Plateforme ;
- développer un produit ou un service concurrent ou toute fonctionnalité de la Plateforme ;
- Se livrer à de la rétro-ingénierie, décompiler, désassembler, identifier le code source, combiner le code sources avec un autre logiciel ou contourner l'un des mécanisme de la Plateforme, ou chercher à reconstruire ou découvrir le code source de la Plateforme en dehors des limitations prévues par les lois et règlements en vigueur;
- créer une œuvre dérivée à partir de la Plateforme.